

Règlement de course

- **Les radeaux seront soumis à une homologation** organisée par le comité de course de la compétition de 10H à 14H. Ils devront répondre à tous les critères de la jauge pour pouvoir prendre le départ. Toute modification apportée après le passage à la jauge entraînerait la disqualification si elle n'était pas signalée.
- **Tout retard de présentation à la jauge** entraînera la disqualification. Les exceptions seront à la discrétion du comité de course.
- **Les compétiteurs devront signer une décharge de responsabilité.** Ils devront attester qu'ils savent nager et qu'ils n'ont pas de contre-indication médicale pour participer.
- **Aucun sabotage en dehors de la course n'est admis.**

Pendant la course

- **Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.** Tout retrait ou mauvaise fixation de celui-ci engendrerait une disqualification immédiate et sans appel possible. Le port de chaussures est vivement conseillé.
- **Les compétiteurs devront respecter le parcours** communiqué par le comité de course.
- **Les compétiteurs s'engagent à respecter les instructions** des personnes en charge de la sécurité sur l'eau et d'adapter leur comportement si la demande leur est faite aussi bien par la sécurité que par les autres concurrents.
- **Il est admis de pouvoir ralentir ses concurrents** par quelconque stratagème belliqueux à condition de respecter les règles de sécurité et de ne pas faire couler d'embarcation.
- **Les projectiles de type pistolet à billes et paintball sont interdits**, ainsi que hachette, hâche ou autres calibres.

Jauge

- **Le radeau devra être capable de flotter seul pendant 15 minutes.**
- **Le radeau devra disposer d'un bout de remorquage d'au moins 5m.** L'embarcation devra être suffisamment solide pour être tractée même si elle est pleine d'eau. Les éventuelles détériorations durant un tel remorquage ne pourront être reprochées à l'organisation.
- **Le radeau devra disposer d'un gilet de sauvetage par personne à bord.**
- **Le radeau devra disposer d'une bouée située sur le bout de remorquage à au moins 5m.** Cela servira à localiser l'embarcation si elle venait à couler.
- **Il ne doit y avoir aucune entrave à l'évacuation de l'embarcation par ses occupants.**
- **Un radeau devra embarquer au minimum deux personnes et au maximum six personnes.**
- **Les dimensions du radeau ne devront pas dépasser 5m de long et 5m de large.**

- **Il est interdit de baser la construction de son radeau sur des éléments prévus à l'origine pour le nautisme en tout genre.** Seules des rames prévues à cet effet sont exigées.
- **Les moyens de propulsion thermique et électrique sont interdits.**
- **Les surfaces toilées utilisées pour la propulsion ne pourront pas dépasser les 3m².**